

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022**

**N° VILLE\_2022DL098**

**Date de convocation** : 30 novembre 2022

**Affichage du compte-rendu** : 30 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET : CONSEILS DE QUARTIER LE SUD – Désignation des représentants du conseil municipal - Modification**

L'an deux mille vingt deux, le six décembre à 19:00 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie JULIEN (donne pouvoir à Christine NONY), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Guillaume BOUCHARLAT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Excusés / absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Nathalie PUVILLAND, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le développement de la démocratie locale constitue un axe prioritaire du programme d'actions de la municipalité.

Pour rappel, cette instance de concertation, obligatoire dans les communes de plus de 80 000 habitants, résulte d'une démarche volontaire de la ville d'associer la population à l'action publique locale.

Par délibération n° VILLE\_2020DL127 du 19 novembre 2020, le conseil municipal a désigné, suite au renouvellement du conseil municipal de mars 2020, les représentants du conseil municipal au sein des conseils de quartier.

Suite à la démission de Madame Sylvie JULIEN, il convient de procéder à son remplacement au sein du conseil de quartier « Le Sud ».

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal de recourir au vote à main levée. Ce mode de scrutin ne sera applicable à cette désignation, qu'à condition que le conseil l'accepte à l'unanimité.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 28 novembre 2022,

**En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **ACCEPTE** à l'unanimité de recourir au vote à main levée pour le remplaçant de Sylvie JULIEN au sein du conseil de quartier « Le Sud ».
- **PROPOSE** les candidatures de :  
Pour la majorité municipale : Henri DUARTE  
Pour l'opposition municipale: Benoît ERACLAS
- **DESIGNE** au vote à main levée le remplaçant de Sylvie JULIEN au sein du conseil de quartier « Le Sud » comme suit :  
  
Henri DUARTE : 26 voix  
Benoît ERACLAS : 6 voix
- **EST DESIGNE** Henri DUARTE comme délégué pour remplacer la commune au sein du conseil de quartier « Le Sud ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,